

Pêches : Clôture du projet SWIOFISH 2 Démarrage du projet SWIOFISH 5	
	Point 2.8.
<i>Dossier suivi par : Marc Maminiaina, Chargé de Mission</i>	Décision
<i>Version du 30/10/23</i>	

I. Clôture du projet SWIOFISH 2

1. Résumé

La mise en œuvre des activités régionales du deuxième « projet de gouvernance et de croissance partagée des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien » a été confiée à la COI pour une durée de six ans (30 mai 2017 au 29 septembre 2023) avec le financement de la Banque mondiale, à travers une subvention de l'IDA à hauteur de 9 millions de dollars.

A titre de rappel, le projet SWIOFish2 a pour objectif d'améliorer l'aménagement des pêcheries prioritaires au niveau régional, national et communautaire ainsi que l'accès aux activités alternatives pour les pêcheurs cibles à travers trois composantes dont :

- La mise en œuvre des résolutions de la Commission des Thons de l'océan Indien dans les pays du sud-ouest de l'océan Indien (CTOI) ;
- L'appui à la coordination entre les États insulaires en développement d'Afrique et de l'océan Indien (AIODIS) ;
- L'appui à la Fédération des Pêcheurs Artisans de l'océan Indien (FPAOI).

2. Les réalisations

2.1. CTOI

- Programme de renforcement des capacités : trois jeunes diplômés (Madagascar, Mozambique, Comores) ont terminé leur stage auprès de la CTOI. Ce stage a contribué au soutien aux activités visant à améliorer la conformité de leur pays respectif.
- Onze missions d'appui à la conformité ont été réalisées (Kenya, Tanzanie, Mozambique, Comores, Somalie, Seychelles, Madagascar) pour veiller à ce que les pays membres respectent les règles, les réglementations et les mesures de conservation établies par la CTOI à travers un examen des exigences en matière de déclaration des navires, des exigences statistiques obligatoires, des normes de gestion et des outils de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS), et de la mise en œuvre des mesures de gestion des prises.
- Révision du kit de formation du Contrôle et de la Gestion des pêches (CMM), du compendium, du guide de communication des données, du manuel et du guide du Système de suivi des pêches (PSM) en français et en anglais.
- Le système d'information de surveillance électronique et de déclaration (Electronic Monitoring And Reporting Information System, e-MARIS), dans lequel les informations de conformité étaient auparavant encodées et traitées manuellement, est désormais entièrement basé sur le web avec un système centralisé qui permet

aux CPC (Parties contractantes) de déclarer leurs informations et d'aider le secrétariat de l'IOTC à évaluer le statut de conformité de chaque CPC.

- Trois missions de soutien de l'État du pavillon ont été menées (Tanzanie, Seychelles, Mozambique) pour assurer le respect des réglementations maritimes, garantir l'utilisation durable des ressources marines et promouvoir une culture de pratiques maritimes responsables et conformes à l'échelle mondiale.
- Deux missions de soutien à l'État du port ont été menées (Seychelles, Kenya) pour garantir la mise en œuvre effective des réglementations, encourager la coopération régionale et promouvoir des pratiques de pêche durables et responsables dans la région de l'océan Indien.
- Mise à jour de l'application e-PSM (electronic Port State Measures, Mesures électroniques de l'État du port) et introduction de l'application du rapport d'inspection portuaire (PIR) pour Madagascar, Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud.

2.2. FPAOI

- Amélioration du fonctionnement de la FPAOI.
- Plusieurs questions telles que la lutte contre les pratiques illégales sont abordées et placées au cœur de l'engagement des associations membres.
- Les intérêts des pêcheurs artisanaux au niveau des administrations nationales sont promus et les principaux sujets pour développer un plaidoyer au niveau régional sur les thèmes transversaux ont été identifiés.
- Les femmes dans les organisations de pêche sont mieux sensibilisées et équipées pour faire face aux nouveaux défis de la pêche artisanale dans la région. Elles jouent un rôle plus important au niveau national et régional.
- Grâce au programme régional d'échange et de renforcement des capacités des pêcheurs, de nouvelles techniques de pêche et de valorisation ont été acquises, lesquelles ont contribué à l'amélioration de leurs revenus.
- Participation accrue de la PFAOI aux divers événements et fora régionaux/internationaux sur les pêches artisanales en vue du renforcement de leurs capacités.

2.3. AIODIS

- Amélioration de la sensibilisation politique aux questions d'économie circulaire.
- Sensibilisation accrue des enfants à l'économie circulaire par le biais d'une campagne dans les écoles pilotes de l'Aiodis.
- Sensibilisation accrue au rôle des ports dans la transition vers une économie circulaire dans l'Aiodis grâce au travail de l'OPS.
- Amélioration de la mise en réseau sur l'économie circulaire grâce à des collaborations avec d'autres initiatives de la Banque mondiale et des agences des Nations unies telles que la CNUCED et la FAO.

-
- Renforcement de l'effort régional de lutte contre la pollution marine par les plastiques grâce à la collaboration avec les conventions de Nairobi et d'Abidjan.

II. Démarrage du projet SWIOFISH 5/TRANSFORM

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision 7, k) du 37^{eme} Conseil, la Convention de financement du « projet de transformation de la gestion du secteur de la pêche dans la région du sud-ouest de l'océan Indien et aux Maldives » a été signée entre la Banque mondiale (IDA) et la COI en juin 2023.

Ce financement à hauteur de 9 000 000 DTS permettra à la COI d'assurer la mise en œuvre des activités prévues à la composante régionale du projet SWIOFISH 5 sur l'amélioration du processus de recherche et scientifique dans le secteur de la pêche de la région du sud-ouest de l'océan Indien pour une durée de 7 ans ; en faveur du Secrétariat de la SWIOFC et de ses États membres.

Le Secrétariat procède actuellement à la mise en place effective de l'Unité de Gestion du projet auprès de la COI à travers le recrutement du coordonnateur régional, de l'assistant administratif et financier ainsi que de l'assistant à la passation des marchés.

3. Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Remercie chaleureusement la Banque mondiale pour la confiance accordée à la COI dans le cadre de la gestion du projet SWIOFISH 2 et se félicite des réalisations du projet.
- b) Se félicite des avancées positives de l'instruction du nouveau projet SWIOFISH 5/TRANSFORM à travers la signature de la Convention de financement entre la Banque Mondiale (IDA) et le Secrétariat général de la COI.
- c) Demande au Secrétariat général de s'assurer d'un démarrage rapide du projet SWIOFISH 5/TRANSFORM à travers la mise en place effective de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

4. Rappel des décisions antérieures

Cf. Décision 7.K Pêche, [37eme Conseil du 17 mai 2023]

Le Conseil des ministres :

- a) Demande du Secrétariat général de poursuivre les étapes nécessaires à l'instruction d'un nouveau projet de transformation de la gestion du secteur de la pêche dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien sur financement de la Banque mondiale en vue de la signature de la Convention de financement par le Secrétaire général pour la mise en œuvre de la composante 1 du projet.